



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/06/2024
Reçu en préfecture le 27/06/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240625-D2024_73_SI-AR

DECISION 2024-73

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence Mobilité confiée à la CCCE dans son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire communautaire,

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'investigations géotechniques préalables à la création d'une voie verte à Cattenom,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché de service « Mission d'études géotechniques G2 AVP - Route Départementale n° 56 à Cattenom pour la création d'une voie verte » est conclu le 25 juin 2024 avec l'entreprise Fondasol, 17 rue Charles Picard – Z.I Jonquières à 57365 ENNERY pour un montant de 20 700,00 € H.T., soit 24 840,00 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 25 juin 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 07 AOUT 2024